



JCM CONSEIL

4/6 allée Jean-Olivier Nicolas – 91230 Juvisy sur Orge

01 60 48 71 91 – [juvisy@laforet.com](mailto:juvisy@laforet.com)

Siège Social : 11 Rue Alexandre Dumas – 91170 VIRY-CHATILLON

SARL au capital de 8.000 € – RCS : Evry 443 173 323

## Prix de vente

Les prix affichés sont nets hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière.

## Honoraires sur les ventes

Honoraires de transaction : **Barème à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2017**

Prix de Vente de	à	% d'Honoraires
< 100 000 €		10 000
100 001	120 000 €	8,50% avec un minimum de 10 000 €
120 001	140 000 €	8,00%
140 001	220 000 €	7,00%
220 001	260 000 €	6,50%
260 001	300 000 €	6,00%
300 001	500 000 €	5,50%
>	500 001 €	5,00%
<b>Parkings et Boxes</b>		
<	10 000 €	2 000 €
10 001	20 000 €	3 000 €

Les honoraires de transaction sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

**Honoraires de rédaction d'actes : 560 € TTC à la charge de l'acquéreur.**

**Evaluations : 45 € TTC**

## Locations – Barème à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2017

**Honoraires pour les baux d'habitation ou mixte régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :**

- **Visite du logement, constitution du dossier, et rédaction du bail :**
  - Zone très tendue A Bis : 12 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 12 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur
  - Zone tendue A : 10 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 10 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur
  - Autres Zones: 8 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 8 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée :** 3 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise et négociation** à la charge du bailleur : un mois de loyer charges comprises, diminué des honoraires précités (visite, constitution dossier-rédaction bail, et état des lieux)

**Honoraires pour baux professionnels et commerciaux :** 10 % HT du loyer triennal, à la charge du locataire.

**Dépôt de garantie :** Un mois de loyer hors charges à la charge du locataire

**Prestations particulières : Barème à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017**

**Baux autres qu'habitation :**

- **place de parking : 350 euros TTC à partager par moitié entre le locataire et le bailleur**



JCM CONSEIL

4/6 allée Jean-Olivier Nicolas – 91230 Juvisy sur Orge

01 60 48 71 91 – [juvisy@laforet.com](mailto:juvisy@laforet.com)

Siège Social : 11 Rue Alexandre Dumas – 91170 VIRY-CHATILLON

SARL au capital de 8.000 € – RCS : Evry 443 173 323

### Gestion locative : Barème à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017

**Honoraires de gestion** : 7 % HT du loyer mensuel, **soit 8,40 % TTC** à la charge du bailleur

**Assurance Loyers Impayés** : 3 % TTC (en cas de modification par l'assureur du tarif, ce taux sera modifié dans les mêmes proportions)

### Gestion locative – Prestations Annexes : Barème à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017

(dans la mesure des possibilités de JCM Conseil)

- **Honoraires de rédaction d'actes (avenant et renouvellement)** : 150 € TTC à la charge du bailleur et du locataire

#### - **Gestion Technique, Travaux & Réparations** :

- |  |         |
|--|---------|
| - Suivi des travaux et menues réparations jusqu'à 400 € HT :                           | Inclus  |
| - Suivi des travaux / sinistres à partir de 401 € HT et jusqu'à 2.000 € HT :           | 75 € HT |
| - Suivi des travaux / sinistres à partir de 2.001 € HT (% du montant HT des travaux) : | 5 %     |

Contrôle de l'exécution des travaux réalisés par la locataire : 50 € HT

Bien en VEFA : Assistance ou représentation du propriétaire à la livraison  
+ suivi de la levée des réserves 110 € HT

#### - **Gestion Représentation** :

Constitution, gestion et suivi d'un dossier pour propriétaire sans assurance loyer impayé (GLI)  
(commandement d'huissier, procédure de l'avocat du propriétaire, etc...) 300 € TTC

Représentation ou nommer un représentant du mandant aux assemblées générales des copropriétaires (à partir de 4 propriétaires dans le même immeuble) : 90 € TTC par propriétaire

*Le taux actuel de TVA est de 20 % ; ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation.*

*Les montants mentionnés ci-dessus sont susceptibles d'évolution selon le barème en vigueur de l'agence au moment de la prestation.*